

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JMB/RP

N°2025 - 93

OBJET

**RÉGIE RESTAURATION-
HÉBERGEMENT : TARIFS 2025**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **12**

Votes pour : 14
Abstention : 0
Vote contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie :
Le 11 juin 2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **quatre juin**, à **dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de **Saint-Lary Soulan** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de **Monsieur André Mir, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025

PRÉSENTS : André Mir, Jacques Salat, René Daran, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Marie-Pierre Forgue Superbie, Sophie Rey, Daniel Gaspa, Nicolas Herqué, Jean-Henri Mir.

ABSENTS/EXCUSÉS : Philippe Aizier (procuration à André Mir), Aline Nars (procuration à René Daran).

ABSENT : Jacques Roca.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **12** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Pierre Forgue Superbie** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : André Mir, Maire.

L'article 15 des statuts de la régie restauration-hébergement, approuvés par la délibération n° 2025-81 du 15 mai 2025, précise que « la tarification des prestations et produits fournis par la régie est fixée par le Conseil Municipal, après avis du conseil d'exploitation ».

Compte tenu de l'avis favorable prononcé par le conseil d'exploitation du 20 mai 2025, je vous propose donc d'approuver les tarifs pour la saison 2025, tels qu'exposés ci-dessous :

HEBERGEMENT HOSPICE DU RIOUMAJOU

Nuit adulte	43,00 €
Nuit enfant moins de 12 ans	30,00 €
Petit déjeuner adulte	12,00 €
Petit déjeuner enfant moins de 12 ans	10,00 €
Repas soir adulte	28,00 €
Repas soir enfant moins de 12 ans	18,00 €
Demi-pension adulte	68,00 €
Demi-pension enfant moins de 12 ans	37,00 €
Location draps	10,00 €
Location draps+ serviette	15,00 €
Location serviette	5,00 €

RESTAURATION HOSPICE DU RIOUMAJOU

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250604-DEL2025-93-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Entrées

Truite des Pyrénées	16,00 €
Foie gras mi-cuit mille feuilles de myrtilles	18,00 €
Oeuf parfait à l'échelle de truffe	14,00 €
Tomate fraîcheur de saison	14,00 €

Plats

Au brasero

Entrecôte 300 g	29,00 €
Côte de bœuf (1,2 kg)	62,00 €
Côtelettes d'agneau	27,00 €
Brochettes du moment	21,00 €

Plats signature

Petit ballotin de veau farci aux morilles avec son marbré	28,00 €
Duo cabillaud langoustine - comme une paella	26,00 €
Croustillant de bœuf et sa moelle, petits légumes confits	28,00 €

Carte limonade

Planche mixte : charcuterie PNB/crudités/fromage	16,00 €
Tomates mozzarella	14,00 €
Salade composée	14,00 €
Planche tapas à partager (chorizo, accras de morue, etc.)	24,00 €

Menu enfants	15,00 €
--------------	---------

Dessert	9,00 €
---------	--------

Vins HOSPICE DU RIOUMAJOU

Verre

Bouteille

Rouges

Mas de Jon - Pic Saint-Loup 2023	6,50 €	35,00 €
Les clos de Paulilles - Collioure	9,00 €	46,00 €
Château Bouscassé - Madiran		49,00 €
Les Jumelles Jaboulet - Côte rôtie		95,00 €
Château Bouscassé - Vieilles vignes 2016		80,00 €
Gros Manseng		20,00 €
Pinot noir		21,00 €

Rosés

Art de Vivre - Gérard Bertrand	6,00 €	28,00 €
Studio - Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,00 €	36,00 €

Blancs

Ardèche - Chardonnay - Louis Latour	6,00 €	28,00 €
Les Jardins Philosophiques - Alain Brumont	7,50 €	34,00 €
Domaine de Joy - Côtes de Gascogne - Saint-André	6,00 €	28,00 €
Domaine Souviou - Côtes de Provence		45,00 €
Sancerre - Château Ollieux Romanis	12,00 €	70,00 €

Champagne

Taittinger	10,00 €	65,00 €
------------	---------	---------

BOISSONS HOSPICE DU RIOUMAJOU

Softs	4,50 €
Sirop à l'eau	2,00 €
Diabolo	3,00 €
Ogeu plate ou gazeuse 75 cl	5,50 €

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250604-DEL 4504-2025-11-06/2025
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

<i>Bières</i>	
Pression Carlsberg 25 cl	5,00 €
Pression Carlsberg 50 cl	8,50 €
Panaché	5,00 €
Monaco	5,50 €
Sarriat 33 cl bouteille	6,00 €

Jus (pomme, orange, abricot)	4,00 €
------------------------------	--------

Alcools

Kir de pêche de vigne	5,00 €
Kir myrtille	5,00 €
Ricard	4,00 €
Martini blanc ou rouge	5,00 €
Gin	8,00 €
Bailey's	6,00 €
Cognac Camus	6,00 €
Armagnac Laubade VSOP	6,00 €
Liqueurs	7,00 €

Whisky

La Bastille	8,00 €
Jack Daniel's	7,00 €
Clan Campbell	6,00 €

Rhum

Don Papa Baroko	8,50 €
Santa Teresa	8,50 €
Eminente	10,00 €
Zacapa 23 ans	12,00 €

Le chaud

Café	2,00 €
Double café	3,50 €
Noisette	2,50 €
Thé/infusion	3,00 €
Carajillo	5,50 €

COL DU PORTET

Eau 33 cl	2,50 €
Soda	4,00 €
Bière 25 cl	5,00 €
Bière 50 cl	9,00 €
Glaces	3 à 6 €
Barre chocolat (Mars, Bounty, Snikers)	3,00 €
Gaufre, crêpe	5,00 €
Supplément	0,50 €
Sandwich	8,00 €
Red Bull ou boisson protéinée	5,00 €
Chips	2,50 €
Planche charcuterie	15,00 €

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250604-DEL250604E
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception en préfecture : 11/06/2025

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie restauration -hébergement du 20 mai 2025,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

➤ D'approuver les tarifs de la régie restauration-hébergement, à partir du 1^{er} janvier 2025, tels que présentés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 4 juin 2025

Le Maire,


André Mir

